

CATALONIA BACKGROUND INFORMATION [SÉRIE E / 2014 / 3.1 / FR]

Date: 02/12/2015

Auteur : Juan Carlos Moreno Cabrera

L'ABSOLUTISME LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT ESPAGNOL

Introduction

Comme c'est le cas dans d'autres pays européens, l'attitude de l'État espagnol envers le multilinguisme est marquée par la prédominance de la langue officielle de l'État par le biais de processus de promotion de cette langue, l'espagnol, qui utilisent tous les moyens politiques, culturels, éducatifs, économiques, juridiques et médiatiques relevant directement du gouvernement central, ce qui a imposé un bilinguisme obligatoire à tous ceux qui ont pour langue maternelle une autre langue parlée dans l'État espagnol.

Un tel processus de promotion de la langue officielle de l'État, lorsqu'il est couronné de succès, conduit à ce que cette langue soit considérée comme la langue commune, la langue de communication par excellence, la langue devant être obligatoirement comprise et utilisée, ce qui justifie et renforce l'absolutisme linguistique en faveur de la langue officielle de l'État. Par conséquent, le processus d'extension du bilinguisme dans les territoires ayant une langue différente ne se voit pas compensé par un processus similaire d'extension du bilinguisme dans les territoires où la langue maternelle est la langue officielle de l'État. Le résultat de ce processus, c'est un pays où, alors que certains sont bilingues et parlent à la fois la langue officielle de l'État et leur langue maternelle, la majorité reste monolingue: tous ceux dont la langue maternelle est la langue officielle de l'État. Tel est le cas de l'État espagnol actuel, où l'immense majorité de la population ne connaît qu'une des langues parlées dans l'État (l'espagnol) et où des millions de personnes sont bilingues et parlent l'espagnol et l'une des langues des communautés autonomes (principalement le galicien, le basque et le catalan, y compris sous sa forme valencienne).

On aboutit ainsi à un résultat assez peu raisonnable du point de vue de l'harmonie entre les différentes nations qui composent le Royaume d'Espagne actuel. L'Espagne constitue, au moins depuis le Moyen Âge, une entité géopolitique plurinationale et multilingue. Mais cette entité est officiellement considérée, surtout depuis le XVIII^{ème} siècle, comme uninationale et monolingue: toute la politique de l'État central vise à instaurer, assurer et renforcer l'hégémonie de la langue officielle de l'État dans tous ses territoires, et à éviter ou, à tout le moins, à ne pas favoriser ou promouvoir que les autres langues soient connues, apprises et utilisées par les personnes ayant pour

langue maternelle la langue officielle de l'État, à savoir l'espagnol, ou une variante de la langue espagnole. L'absolutisme linguistique de l'État espagnol justifie cette politique par le fait que la langue officielle de l'État, l'espagnol, est la langue commune de communication, qui est dès lors considérée comme la seule pouvant servir à la compréhension générale.

L'absolutisme linguistique juge également qu'il est très négatif et contre-productif que, dans les communautés autonomes ayant aussi pour langue officielle, à côté de l'espagnol, une langue propre, cette dernière puisse prétendre occuper une position privilégiée, prééminente ou dominante par rapport à la langue officielle de l'État. Seul est considéré positif un bilinguisme dans lequel la langue officielle de l'État domine la langue propre de chacune des communautés autonomes où une langue autre que l'espagnol a également un statut officiel.

Un des aspects essentiels de l'absolutisme linguistique de l'État espagnol est l'idée selon laquelle la langue espagnole a acquis son statut de langue commune grâce à un processus naturel de propagation dans toute l'Espagne et à une acceptation enthousiaste de cette langue par les communautés de l'actuel Royaume d'Espagne ayant une langue différente.

Cette idée est présente dans les discours politiques des institutions de l'État, mais elle est également une constante de la pensée monolingue espagnole, qui nie non seulement son caractère absolutiste mais qui se considère en outre exempte des péchés de particularisme et de séparatisme qu'elle impute à tous ceux qui soutiennent et défendent en Espagne une de leurs langues propres (catalan, galicien, basque, asturien et aragonais).

Bien entendu, l'idée selon laquelle l'espagnol n'a jamais été imposé en Espagne est fautive, car pendant plusieurs siècles, avant et après la dictature du général Franco, l'enseignement, par exemple, n'a été assuré en Espagne de façon généralisée qu'en espagnol, sans donner de place aux autres langues des différents peuples d'Espagne. La même chose est vraie des institutions officielles de l'État, où pendant des siècles seule la langue espagnole a été acceptée.

La transition vers la démocratie

La mort du général Franco (il y a 40 ans jour pour jour) a ouvert des perspectives démocratiques pour la société espagnole, fondées sur les luttes ouvrières et sociales contre la dictature et pour la liberté politique et syndicale qui avaient été menées avant même la disparition du dictateur. C'est dans ce contexte que sont apparues des possibilités de redéfinition de l'État espagnol, afin de passer d'un État dictatorial monolithique à un État pluriel reconnaissant sur un pied d'égalité les diverses nations qui le composent et, par conséquent, les différentes langues et cultures propres à ces nations.

Dès le début de la transition démocratique espagnole, des propositions ont été formulées visant à reconnaître sur un pied d'égalité toutes les nations et langues qui composent le Royaume d'Espagne actuel, afin d'en reconnaître le caractère plurinational et multilingue.

Cependant, ces propositions ont d'emblée dû faire face à l'opposition du monolinguisme espagnoliste à caractère absolutiste, dont l'objectif principal était de veiller à ce que l'Espagne demeure un État dans lequel la nation et la langue espagnole devaient nécessairement être dominantes dans tous les domaines vis-à-vis des autres nations et langues formant le nouvel Etat en voie de démocratisation.

Pour l'absolutisme linguistique espagnol, toute velléité de donner à la langue nationale, l'espagnol, un caractère officiel identique ou similaire à celui des autres langues d'Espagne ne peut conduire qu'à la désintégration et à la dissolution de la nation espagnole. Cette inquiétude explique la réaction des intellectuels et des institutions espagnolistes aux conséquences du caractère coofficiel du catalan, du galicien et du basque (l'aragonais et l'asturien ne jouissent d'aucun statut officiel) et aux actions de promotion visant à ce que ces langues soient coofficielles *de facto* et non pas seulement *de jure*, en les plaçant dans une situation comparable à celle de la langue espagnole dans chacune des communautés autonomes en question.

À mesure que, dans les années qui ont suivi la mort de Franco, les Statuts d'autonomie des diverses communautés autonomes ont été adoptés, notamment en Catalogne, au Pays Basque et en Galice, les langues catalane, basque et galicienne ont acquis un caractère officiel sur un pied d'égalité avec l'espagnol, à tout le moins en droit.

Situation actuelle

Certains gouvernements de ces communautés autonomes ont par la suite essayé, surtout à partir des années 1980, de mener des actions de promotion de leurs langues propres qui étaient nécessaires pour que ce statut officiel en droit le soit aussi effectivement dans les faits au niveau des institutions publiques et privées. Les institutions et les personnalités de l'absolutisme linguistique espagnol centraliste se sont alors élevées avec véhémence et elles sont intervenues sans relâche pour condamner ces actions et pour empêcher leur mise en œuvre effective, en considérant qu'elles visaient à porter atteinte à la langue espagnole et à la marginaliser, alors que cette langue serait la seule, de leur point de vue, à pouvoir assurer la compréhension entre tous les citoyens espagnols.

L'absolutisme linguistique espagnol se caractérise par l'exaltation du concept de «langue commune», au détriment du concept de «langue propre». Ces deux aspects sont intrinsèquement liés. Le caractère présumé évident du caractère commun de l'espagnol castillan conduit, en raison de la nature fermée de cet absolutisme, à essayer d'éliminer des autres nations un de leurs traits culturels

fondamentaux: leur spécificité linguistique, pourtant reconnue, comme nous l'avons vu, par leurs Statuts d'autonomie. Ceci permet également de justifier le fait que ces communautés ne constituent pas des nations susceptibles de provoquer un démembrement ou une dissolution de la nation espagnole, vue comme un tout monolithique et excluant les différences.

Le discours de l'absolutisme linguistique espagnol est particulièrement clair et transparent et il n'a pas connu de modification sensible au cours des 200 dernières années. Il continue de répéter la thèse selon laquelle la langue castillane est intrinsèquement supérieure aux autres, étant plus facile à comprendre et à utiliser, plus utile, plus universelle.

Plutôt que de promouvoir le multilinguisme et le plurilinguisme de l'État espagnol, les politiques espagnolistes ont soutenu soit le monolingue castillan, soit le bilinguisme avec une autre langue d'Espagne, mais limité, dans ce dernier cas, aux seules populations dont la langue maternelle est différente de l'espagnol. Par conséquent, la politique centrale officielle, toujours en vigueur, concernant les langues d'Espagne, est le monolingue pour la majorité de la population et le bilinguisme avec domination de la langue espagnole pour les personnes dont la langue maternelle n'est pas l'espagnol (Moreno Cabrera 2008, 2014 et 2015).

Actuellement, le règlement du Congrès des députés (chambre basse du Parlement espagnol) interdit l'utilisation d'une langue autre que l'espagnol, ce qui signifie que les députés élus dans les communautés autonomes ayant une langue propre se voient interdite l'utilisation de cette langue, bien qu'il s'agisse de la langue habituelle de millions de personnes qu'ils représentent. Ce déficit représentatif et démocratique, directement hérité de l'époque franquiste, est toujours en vigueur dans l'Espagne actuelle et il illustre très clairement l'absolutisme linguistique des institutions fondamentales de l'État espagnol.

Les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif de l'État espagnol actuel sont strictement monolingues, ce qui suppose une négation flagrante du caractère plurinational et multilingue de l'État dans lequel ils opèrent. L'éducation contrôlée par l'État central reste, comme à l'époque franquiste, strictement monolingue en espagnol (en marginalisant donc les autres langues d'Espagne). Les partis étatiques majoritaires défendent encore ce point de vue au motif qu'il résulte du consensus ayant permis de démocratiser le pays après la mort du dictateur.

Mais le processus qui a conduit à la Constitution de 1978 actuellement en vigueur s'est déroulé dans un contexte marqué par les menaces de coup d'État de l'état-major franquiste, qui se sont concrétisées à plusieurs reprises, l'exemple le plus connu étant celui de février 1981, et à une époque où les structures de pouvoir de la dictature restaient entièrement intactes. C'est pourquoi l'Espagne actuelle conserve de nombreux aspects directement hérités du régime franquiste : l'absence de reconnaissance du caractère multilingue et plurinational de l'État espagnol en est l'un des plus importants.

Deux institutions fondamentales

La politique de l'absolutisme linguistique de l'État espagnol est incarnée par deux institutions fondamentales consacrées à la langue espagnole: la *Real Academia Española* (Académie royale espagnole) et l'*Instituto Cervantes*. Ces deux institutions, en grande partie financées par l'État espagnol, soutiennent, diffusent et encouragent sa politique d'absolutisme linguistique au niveau culturel, la première dans l'espace hispano-américain, la deuxième dans le monde. La *Real Academia Española* tente de préserver le prestige et l'autorité de l'espagnol européen face à l'espagnol américain afin de justifier son statut d'institution dirigeante et fondatrice face aux académies américaines et de pouvoir ainsi exercer un contrôle sur la langue espagnole au niveau international. L'*Instituto Cervantes* a pour mission de veiller à ce que l'espagnol d'Espagne demeure la variante dominante dans l'enseignement de l'espagnol langue étrangère face aux variantes américaines. Il soutient également la politique expansionniste de l'espagnol qui présente cette langue comme la seule susceptible de pouvoir contrer l'influence de l'anglais sur la scène internationale.

Un modèle alternatif?

La politique linguistique absolutiste de l'État espagnol n'est à l'évidence pas la seule politique linguistique possible. Une alternative consisterait à promouvoir la connaissance des langues d'Espagne parmi toute la population, de façon à ce que la grande majorité des personnes puisse s'exprimer avec aisance dans au moins deux de ces langues. Il serait important que tous les pouvoirs de l'État assument et encouragent la reconnaissance par l'État des nations et des langues qui composent actuellement l'État espagnol, ce qui est impossible dans le cadre constitutionnel actuel. Ce dernier objectif, qui pourrait être atteint grâce à l'enseignement et aux politiques linguistiques, contribuerait de manière très significative à la cohésion et à l'harmonie des nations qui forment actuellement le Royaume d'Espagne. Au niveau international, il serait nécessaire de reconnaître que le caractère international de l'espagnol repose sur ses variantes américaines et non pas espagnoles, ces dernières étant désormais minoritaires et résiduelles.

Juan Carlos Moreno Cabrera, professeur titulaire de chaire de linguistique générale à l'Universidad Autónoma de Madrid (UAM)

Références

Moreno Cabrera, J. C. (2008) *El nacionalismo lingüístico. Una ideología destructiva*. Barcelona: Península.

Ibid. (2014) *Los dominios del español. Guía del imperialismo lingüístico panhispánico*. Madrid: Síntesis.

Ibid. (2015) *Errores y horrores del españolismo lingüístico. Cinco vocales para conquistar el mundo*. Tafalla: Txalaparta.